



**Association de gestion du restaurant
Inter-administratif**

Cité administrative
Boulevard de France
91012 Évry-Courcouronnes cedex
secretariat@agria91.fr

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU VENDREDI 5 JUIN 2020
SALLE HUREPOIX (CABINET DU PRÉFET)**

Présents : M. Rachid Bouabane-Schmitt, Mme Stéphanie Gaubert-Saumon, Mme Claire Lavoué-Desdevises, Mme Malika Laouès, M. Henri Vacher, Mme Marie-Agnès Marion, Mme Agnès Jamot (DSDEN) est représentée par M. Jérôme Vialatte.

Excusés Mme Rachelle Ichtertz (pouvoir à Mme Claire Lavoué-Desdevises), Mme Nathalie Thouret (pouvoir M. Rachid Bouabane-Schmitt), M. Abderrafik Bahmed, M. Jean-Christophe Frachet.

Autres présents : M. Olivier Gras et M. Quentin Neuville– Agriate conseil.

1 – POINT SUR LA SITUATION ACTUELLE

La réouverture s'effectue dans des conditions financières difficiles, la fréquentation très basse n'étant pas prévue dans le marché (70 à 160 couverts par jour réalisés en mai). Le prestataire propose des tarifs élevés pour une prestation minimale (service dans des récipients à emporter).

Il a été proposé de cadrer le surcoût des frais fixes. Ainsi, chaque convive acquittera 3,45 € ou 4,68 € au titre des frais fixes et les administrations ou organismes 2 € par agent. Ce total de 5,45 € ou 6,68 € de frais fixes représente une augmentation importante. Le reste à charge sur le budget de l'AGRIA est significatif.

M. Olivier Gras, Agriate conseil, souligne les points suivants :

Le coût total du repas présenté par Newrest décroît avec la hausse de la fréquentation (amortissement de la masse de frais fixes sur un volume de repas croissant).

Malgré l'effort consenti par les administrations et organismes de payer 2 € supplémentaires de frais fixes par convive, l'équilibre n'est pas atteint y compris avec une fréquentation moyenne de 200 repas/jour (« perte » de 637 € par semaine et 2 548 € par mois)

L'optimisation du reste à charge pour l'Agria repose sur deux variables :

- sur une hausse de la fréquentation, fonction de la reprise d'activité sur la cité administrative (indépendant de Newrest).
- sur le niveau de qualité de la prestation (dépendant de Newrest / l'expérience plateaux-repas produits par une cuisine centrale testée sur cette semaine n'est que peu concluante).

Agriate conseil recommande :

- une diminution de la masse de frais fixes dont le montant paraît excessif.
- au regard de la prestation, la suppression du poste du gérant.
- une diminution du montant des amortissements. L'enveloppe d'investissements intégrée au marché s'établissait à 153 K€ amortis sur 4 ans, soit une dotation annuelle proche de 38 K€.

Un courrier a été adressé au Président de Newrest en ce sens. Celui-ci a répondu oralement être très attaché à la continuité du contrat conclu avec l'Agria. Il n'envisage pas d'y mettre fin et fera des propositions adaptées à la situation actuelle.

L'Agria attend une nouvelle proposition de prestation et une nouvelle proposition financière pour la période allant de juin à septembre 2020.

2 – ÉCHÉANCIER DU MARCHÉ ET PERSPECTIVES

Si l'Agria prend la décision de mettre fin au marché conclu avec Newrest, cela doit être signifié par lettre recommandée avant le 30 juin. En cas de non reconduction, le marché prendrait fin le 31 décembre 2020.

Un nouveau prestataire sera dans l'obligation de reprendre tous les contrats de travail des salariés affectés au restaurant inter administratif qui le souhaitent.

Le Conseil d'administration décide d'attendre les propositions de Newrest pour la période de juin à septembre et charge Agriate conseil de faire une analyse et de proposer un avenant au contrat pour cette période.

La décision de poursuite ou de fin de marché sera prise avant la fin du mois de juin.

3 – AIDE DE LA DGAFP

La DGAFP a annoncé prendre en charge sur le P148 « Fonction Publique » les équipements des restaurants inter administratifs pour la protection des convives contre la Covid-19.

Ces équipements entrent dans le cadre prévu par la circulaire de 2015 "*remise aux normes d'un restaurant au regard de la réglementation en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité*". Selon une liste, non exhaustive, il s'agit des équipements suivants : Protection en plexiglass, signalétiques, lecteurs de badge afin d'éviter la manipulation entre la personne à la caisse et les convives, serre-files, distributeurs automatiques de gel hydroalcoolique...

Dans ce cadre le Conseil d'administration décide d'acquérir des distributeurs automatiques de gel, des lecteurs de cartes sans contact (dès lors qu'ils pourront demeurer la propriété de l'Agria après une éventuelle fin du marché), tout autre matériel permettant la protection des convives, du matériel signalétique.

4 – VIE DE L'ASSOCIATION (VOTE DU BUDGET, ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, MANDAT)

Le Conseil d'administration décide, compte tenu des circonstances exceptionnelles, de fixer la réunion de l'Assemblée générale de l'Agria en septembre 2020 et d'organiser les élections de renouvellement de ses instances au mois de décembre 2020 conformément aux statuts de l'association.

Une campagne d'information aura pour objectif d'avoir un nombre significatif de candidats et d'augmenter la participation au vote.

Évry-Courcouronnes, le 10 mai 2020

Le Président de l'Agria